Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 056-215600347-20260706-DCM_2026_115-DE

Commune de CARNAC – MORBIHAN
EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 6 JUILLET 2026

L'an deux mille vingt-six, le 6 juillet à 18h45, le Conseil Municipal, légalement convoqué par lettre du 30 juin 2026, s'est réuni à la Mairie, en séance publique.

Etaient présents : M. Alexandre LANOË, Mme Katia SCULO, M. Jean-Yves JEGOUREL, Mme Aude SCALE, M. Paul CHAPEL, Mme Alice PERRICHON, M. Philippe AUDO, Mme Sylvie GUEZELLO-THOMAS, M. Kevin MARION, Marine CHEVILLARD, M. Marc LE ROUZIC, Mme Nadine ROUÉ, M. Guillaume LE CORVEC, Mme Marie-France MARTIN-BAGARD, M. Victor BATEJAT, M. Michel GUEZET, Mme Annick FORTUNE, M. Bernard BARON, Mme Christine LAMANDÉ, M. Philippe GUILLOU, M. Jean-Luc SERVAIS, Mme Françoise GUEZELLO Mme Caroline COTTALORDA.

Absents ayant donné pouvoir : M. Christophe VERINE qui a donné pouvoir à Mme Katia SCULO, Mme Caroline GUEZET qui a donné pouvoir à M. Victor BATEJAT, Mme Eléonore CRESPEL qui a donné pouvoir à M. Paul CHAPEL.

Absent excusé : M. David BUHÉ.

Secrétaire de séance : M. Bernard BARON.

Nombre de membres en exercice :	27	Nombre de membres présents :	23
Quorum requis :	14	Nombre de votants (présents + procurations) :	26

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2026-115

Objet : Skedanoz 2026 – Convention de partenariat avec l'association Paysages de Mégalithes et des Rives Sud Morbihan

Pour mémoire, par délibération n° 2024-151 du 12 décembre 2024, le Conseil Municipal de Carnac a approuvé une convention de partenariat pour l'organisation de spectacle « SKEDANOZ - Nuits Scintillantes » pour les années 2025-2026-2027.
Par ce partenariat, le Centre des Monuments Nationaux s'engage notamment à verser une participation financière de 30 000 euros pour chaque édition, de mettre à disposition ses espaces et à contribuer à la diffusion des supports de communication de la manifestation. La commune, elle, est chargée d'assurer la coordination générale du projet et de son pilotage, de conclure un contrat avec l'opérateur culturel qui sera le producteur du spectacle, ainsi que tous les contrats nécessaires et de déléguer à l'Office la gestion de la billetterie.
Pour cet évènement, une subvention a été sollicitée auprès du Conseil Départemental à hauteur de 10 000 €. L'Association Paysage des Mégalithes, soutient quant à elle cet évènement, à hauteur de 10 000 € et la mise à disposition de personnel.
Il est précisé que l'édition 2026 se déroulera les 18,19,20, 24,25,26 et 27 août 2026 en cas de report.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le budget communal,
Vu la délibération n° 2024-151 du 12 décembre 2024 par laquelle le Conseil Municipal s'est engagé dans un partenariat avec le Centre des Monuments Nationaux pour l'organisation des représentations du spectacle « SKEDANOZ » pour les années 2025-2026-2027, et prévoyant une contribution annuelle du CMN de 30 000 €,
Vu la décision du maire n° 2025-080 du 10 avril 2025 par laquelle la commune a attribué un marché pour la création et la représentation du spectacle « SKEDANOZ - Nuits Scintillantes » à CS PROD,
Vu la décision du maire n° 2026-140, portant la reconduction du marché public n° 25S01,
Considérant le plan prévisionnel de financement du festival Skedanoz pour l'année 2026 suivant :

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, Rennes Cédex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 056-215600347-20260706-DCM_2026_115-DE

Dépenses	Montant	Recettes	Montant	Taux
Prestataire	120 000 €	Centre des Monuments Nationaux	30 000 €	21,98%
SACEM	6 500 €	Billeterie : 8€à 10€ sur place (nouveaux tarifs 2026)	52 000 €	38,10%
Electricité	1 500 €	Conseil Départemental	10 000 €	7,33%
Frais annexe (carburant, matériel, personnel..)	8 500 €	Paysages de mégalithes	10 000 €	7,33%
		Commune	34 500 €	25,27%
TOTAL	**136 500,00 €**	**TOTAL**	**136 500 €**	100,00%

Considérant que l'Association Paysages de Mégalithes et des Rives du Morbihan est partenaire de cet évènement organisé par la commune de Carnac et apporte une participation financière de 10 000 euros et la mise à disposition de personnel,
Vu l'avis de la Commission des Finances, Marchés Publics et Moyens Généraux du 25 juin 2026,

Le Conseil municipal, après avoir constaté que :
- M. Alexandre LANOË n'a pas pris part au vote

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'approuver les modalités de partenariat 2026 concernant l'organisation de l'évènement Skedanoz 2026 avec l'Association Paysages de Mégalithes telles que décrites ci-dessus, et décrit dans la convention ci-jointe,
- D'autoriser le Maire ou l'Adjoint(e) délégué(e) à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire

MAIRIE DE CARNAC (Morbihan)

Alexandre LANOË

Le Secrétaire de séance

MAIRIE DE CARNAC (Morbihan)

Bernard BARON

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, Rennes Cédex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.